



Tous les cardiologues dans un même CNPCV

Pour se mettre en conformité avec le décret du 9 janvier 2019 qui a sensiblement élargi les missions des CNP et modifié leur gouvernance, le Conseil National Professionnel de Cardiologie (CNPC) est devenu le Conseil National Professionnel CardioVasculaire (CNPCV) pour « coller » avec la dénomination du DES de la spécialité (DES de médecine cardiovasculaire), qui intègre à présent toutes les composantes de la cardiologie. Conformément à ses missions premières, le CNPCV prépare la prochaine période triennale de DPC des cardiologues. Il a notamment déterminé cinq orientations nationales de DPC pour la cardiologie, qui ont été acceptées par l'Agence Nationale du DPC.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

▪ [Mot de passe oublié ?](#)